Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210100657-20261020-D20261020071-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 10 20 071

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 16
Pouvoirs 2
Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'octobre à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.
Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 14 octobre 2026
Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER Françoise BOUVET Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Daniel DUFOUR Kevin COLSON Medhi BELATROUS Caroline MICHON Sylvain SAUNIER
Pouvoirs : Guy TAVERNIER à Michel BERAUDIER, Amélie RAPHANEL à Justine JAMBON
Absents et excusés : Ludivine GONNET
Secrétaire de séance : Sylvain SAUNIER

OBJET : Décision Modificative numéro 3 – Budget général

Madame le Maire expose à l'assemblée que plusieurs mouvements de crédits sont nécessaires sur le budget général afin de terminer l'exercice 2026.

Elle propose les mouvements suivants :

- Le résultat de fonctionnement reporté au compte 002 et le solde d'exécution d'investissement reporté calculé à partir de la balance d'entrée ne correspond pas à la ligne 001 du budget, soit une différence de 3 centimes: cela provient d'une erreur sur le budget supplémentaire et sur la délibération d'affectation du résultat aussi, le 001 à reporter était de **285 061,56 €** et non **285 061,59 €.**
- Afin de régler la facture des attributions de compensation de Grand Bourg Agglomération il convient de procéder à un mouvement de crédits.
- Les crédits pour l'achat du camion du SLIS ne sont pas ouverts, il convient de prévoir des crédits.
- Pour mandater les dernières payes de l'exercice 2026 il convient de prendre une Décision Modificative.

DEPENSES INVESTISSEMENT :

001 : - 0.03

Chap 21 c/2131 : +0.03

Chap 20 c/2046 : +10 470

Chap 21 c/ 2151 : +20 000

Chap 21 c/ 2156 : +14 000

Chap 23 c/ 231 : - 44 470

DEPENSES FONCTIONNEMENT :

Chap 11 c/ 61521 : - 5000

Chap 12 c/ 6411 : + 30 000

Chap 12 : c/ 6419 : + 25 000

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la décision modificative présentée, autorise Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires.

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 20 octobre 2026
Nathalie AZNAR - Maire